

VILLE DE GUÉNANGE

Solidarité • Proximité • Engagement

ABS

Analyse des Besoins Sociaux

CCAS DE GUÉNANGE
Édition 2026

Comprendre les réalités sociales
de notre territoire pour agir
ensemble et renforcer la
cohésion sociale.



SOCIAL

Lutter contre
la précarité et
renforcer l'inclusion



LOGEMENT

Favoriser l'accès
et lutter contre
la précarité
résidentielle



FAMILLES

Soutenir la
parentalité et
accompagner
l'enfance



SENIORS

Accompagner
le vieillissement
et l'autonomie



SANTÉ

Faciliter l'accès
aux soins et
promouvoir la
prévention



HANDICAP

Promouvoir
l'inclusion et
l'égalité des
chances



CCAS DE LA VILLE DE GUÉNANGE



1 rue Mozart
57 310 GUÉNANGE



03-82-59-66-82

Table des matières

Introduction.....	4
Méthodologie et sources.....	5
Note de synthèse intégrée à l'Analyse des Besoins Sociaux	6
Portrait démographique comparé.....	8
Niveau de vie médian et taux de pauvreté (comparaisons).....	10
Focus sur les bénéficiaires du RSA et les situations de précarité.....	11
Emploi et chômage.....	13
1. Analyse du taux de chômage à Guénange et enjeux locaux	13
a) Un indicateur socio-économique préoccupant.....	14
b) Causes potentielles du chômage élevé	14
c) Enjeux pour les acteurs locaux.....	14
d) Perspectives et actions possibles	15
Structure par âge et enjeux (jeunesse / seniors)	15
2. Structure démographique de Guénange et enjeux pour les services locaux.....	16
a) Une population active importante	16
b) Une part d'enfants stable et comparable à la moyenne régionale	16
c) Seniors : une population légèrement inférieure mais significative	16
d) Enjeux globaux pour la commune.....	17
Accès au logement et précarité résidentielle.....	18
3. Pauvreté et vulnérabilité des ménages locataires à Guénange	18
a) Contexte : un taux de pauvreté préoccupant chez les locataires	18
Focus sur le Quartier Prioritaire de la Ville (QPV)	19
b) Actions recommandées	20
c) Indicateurs de suivi	21
d) Enjeux pour la collectivité.....	21
e) Perspectives.....	21
Impact du Luxembourg sur Guénange : emplois frontaliers et pression immobilière	22
4. Familles et petite enfance : besoins et actions	25
a) Contexte : un besoin croissant en services pour les 0-14 ans.....	25
b) Actions recommandées	25
c) Indicateurs de suivi	26

5. Seniors et autonomie : enjeux et actions	29
a) Contexte : un vieillissement marqué de la population	29
b) Actions recommandées	30
c) Enjeux pour la collectivité	31
d) Perspectives	31
6. Santé, accès aux soins et prevention : enjeux et actions	32
a) Contexte : fragilité sociale et difficultés d'accès aux soins	32
b) Actions recommandées	33
c) Enjeux pour la collectivité	33
e) Perspectives.....	33
7 Handicap et inclusion sociale Santé : Enjeux et actions	35
a) Contexte : une progression des situations de handicap et des besoins d'accompagnement.....	35
b) Enjeux pour la commune	36
c) Actions pouvant être renforcées.....	36
d) Perspectives	36
Conclusion	37
Sources détaillées.....	39

Introduction

L'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) constitue un outil essentiel pour comprendre la réalité sociale d'un territoire et orienter efficacement les politiques publiques. Pour la commune de Guénange, cette démarche permet d'identifier les populations les plus vulnérables, d'évaluer leurs besoins et de mettre en évidence les enjeux prioritaires pour l'action sociale locale.

Cette ABS s'inscrit dans une approche comparative, en mettant les indicateurs de la commune en perspective avec ceux du département de la Moselle, de la région Grand Est et de la moyenne nationale. Elle repose sur les données les plus récentes disponibles via l'INSEE, telles que les niveaux de vie, la structure démographique, le taux de pauvreté et le chômage.

L'objectif est double : d'une part, fournir une photographie précise de la situation sociale locale, et d'autre part, permettre au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Guénange de définir des actions ciblées et adaptées aux besoins identifiés. En analysant les vulnérabilités et les dynamiques sociales, cette étude contribue à anticiper les enjeux futurs et à renforcer la cohésion sociale de la commune, tout en optimisant l'allocation des ressources et l'efficacité des dispositifs d'accompagnement.

En somme, l'ABS n'est pas seulement un exercice statistique : elle constitue un véritable outil de pilotage stratégique pour améliorer le bien-être des habitants et promouvoir une action sociale pertinente et adaptée aux réalités locales. La commune de Guénange bénéficie d'un réseau d'acteurs institutionnels, associatifs et médico-sociaux participant activement à l'accompagnement des habitants et au maintien du lien social.

Le CCAS constitue l'acteur central de l'action sociale communale et intervient notamment dans :

- l'aide alimentaire ;
- les aides financières d'urgence ;
- l'accompagnement administratif ;
- le soutien aux seniors ;
- les actions de prévention sociale ;
- les aides pour les jeunes (permis de conduire, BAFA...)
- le suivi des personnes vulnérables...

La commune de Guénange dispose d'un tissu partenarial local contribuant activement à la réponse aux besoins sociaux des habitants. Le CCAS intervient en articulation avec les services municipaux, les établissements scolaires, les structures périscolaires, les associations locales, les bailleurs sociaux, les professionnels de santé ainsi que les partenaires institutionnels du territoire (CAF, Département, France Travail, services médico-sociaux). Cette coordination locale favorise le repérage des situations de fragilité et le développement d'actions de proximité adaptées aux besoins des publics. Cette offre de proximité constitue un levier essentiel pour prévenir les ruptures sociales et renforcer la cohésion territoriale.

Méthodologie et sources

Pour réaliser cette Analyse des Besoins Sociaux (ABS) de la commune de Guénange, une approche rigoureuse et transparente a été adoptée afin de garantir la fiabilité et la comparabilité des données. La méthodologie repose sur l'extraction d'indicateurs clés à partir des publications officielles de l'INSEE, incluant notamment :

- **Le Recensement de la population 2022**, qui fournit des informations précises sur la structure démographique, l'évolution de la population et l'emploi ;
- **Les données sur les revenus et la pauvreté des ménages 2021**, permettant d'évaluer le niveau de vie médian, la répartition des revenus et le taux de pauvreté sur le territoire communal ;
- **Les dossiers régionaux du Grand Est**, qui offrent un cadre de comparaison avec les tendances départementales et régionales.

Cette approche exclut volontairement les sources non officielles afin d'assurer l'objectivité et la cohérence des analyses. Les chiffres présentés sont ceux diffusés par l'INSEE, arrondis lorsque cela facilite la lecture et l'interprétation, sans altérer la valeur statistique des indicateurs.

L'ensemble de cette méthodologie permet de construire un diagnostic précis et comparable de la situation sociale de Guénange, en la confrontant aux données du département de la Moselle, de la région Grand Est et de la moyenne nationale. Cette démarche contribue à identifier les besoins prioritaires et à orienter les recommandations opérationnelles du CCAS de manière fiable et documentée.

Il convient de préciser que certaines données communales récentes ne sont pas disponibles à une échelle fine auprès des organismes statistiques nationaux. Certaines analyses reposent donc sur des estimations ou des extrapolations issues des tendances départementales et régionales. Ces éléments permettent néanmoins d'identifier des dynamiques sociales cohérentes et utiles à l'orientation des politiques sociales locales.

Notons que l'exploitation de données sociales strictement locales demeure actuellement limitée par l'absence historique de dispositifs consolidés de suivi statistique à l'échelle du CCAS.

Les données relatives aux aides facultatives, aux accompagnements sociaux, aux demandes liées au logement ou aux situations de précarité n'étaient pas encore centralisées dans des outils de suivi permettant une analyse rétrospective consolidée sur plusieurs années. Dans une logique de structuration de l'observation sociale locale, des outils de suivi et de reporting ont été progressivement mis en place à compter de 2026 afin de permettre, à moyen terme, une connaissance plus fine des besoins sociaux du territoire et une meilleure évaluation des actions conduites par le CCAS.

Note de synthèse intégrée à l'Analyse des Besoins Sociaux

L'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) de la commune de Guénange met en évidence une situation sociale contrastée, marquée à la fois par les atouts du territoire transfrontalier et par des fragilités sociales persistantes nécessitant une vigilance renforcée des acteurs publics et du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Avec 7 922 habitants recensés en 2022, Guénange présente une structure démographique relativement équilibrée, composée d'une population active importante, d'une part significative de familles avec enfants et d'un vieillissement progressif de la population. Les seniors représentent désormais environ 25 % des habitants, ce qui implique une montée progressive des besoins liés au maintien à domicile, à l'autonomie et à l'accès aux soins.

L'analyse des indicateurs socio-économiques met en évidence une fragilité économique plus marquée que dans les moyennes départementales, régionales et nationales. Le taux de pauvreté atteint 17 % sur la commune, tandis que le taux de chômage avoisine 10 %. Ces éléments traduisent une réalité sociale où une partie importante des ménages connaît des difficultés financières durables, malgré l'attractivité économique liée à la proximité du Luxembourg.

La question du logement constitue également un enjeu majeur pour la commune. La hausse continue des prix de l'immobilier et des loyers, alimentée en partie par le dynamisme du travail frontalier, accentue les difficultés d'accès au logement pour les ménages modestes. Cette situation fragilise particulièrement les locataires et renforce les risques d'exclusion sociale et de précarité résidentielle.

Les familles monoparentales apparaissent également comme un public particulièrement vulnérable. Elles représentent environ un quart des familles avec enfants et rencontrent fréquemment des difficultés liées à l'accès à l'emploi, à la garde d'enfants, à la mobilité ou encore à l'équilibre budgétaire.

L'accès aux soins demeure un autre enjeu structurant pour le territoire. Comme de nombreuses communes de Moselle, Guénange fait face à une tension sur l'offre médicale et à des difficultés d'accès aux soins pour les populations les plus fragiles. Les personnes âgées, les ménages modestes et les publics isolés sont particulièrement concernés par le renoncement aux soins pour des raisons financières ou de mobilité.

L'ABS met également en évidence la nécessité de renforcer la prise en compte du handicap et des situations de dépendance sociale. L'évolution du nombre de bénéficiaires de l'Allocation Adultes Handicapés (AAH), conjuguée à l'augmentation des besoins d'accompagnement administratif, social et médico-social, souligne l'importance d'une politique inclusive et coordonnée à l'échelle locale.

Dans ce contexte, le CCAS occupe une place essentielle dans la cohésion sociale communale. Les interventions menées en matière d'aides financières, de soutien alimentaire, d'accompagnement social, d'aide aux seniors, d'aide aux jeunes notamment dans le financement du permis de conduire ou encore du BAFA et de prévention des situations d'urgence constituent des leviers indispensables pour limiter l'aggravation des inégalités sociales.

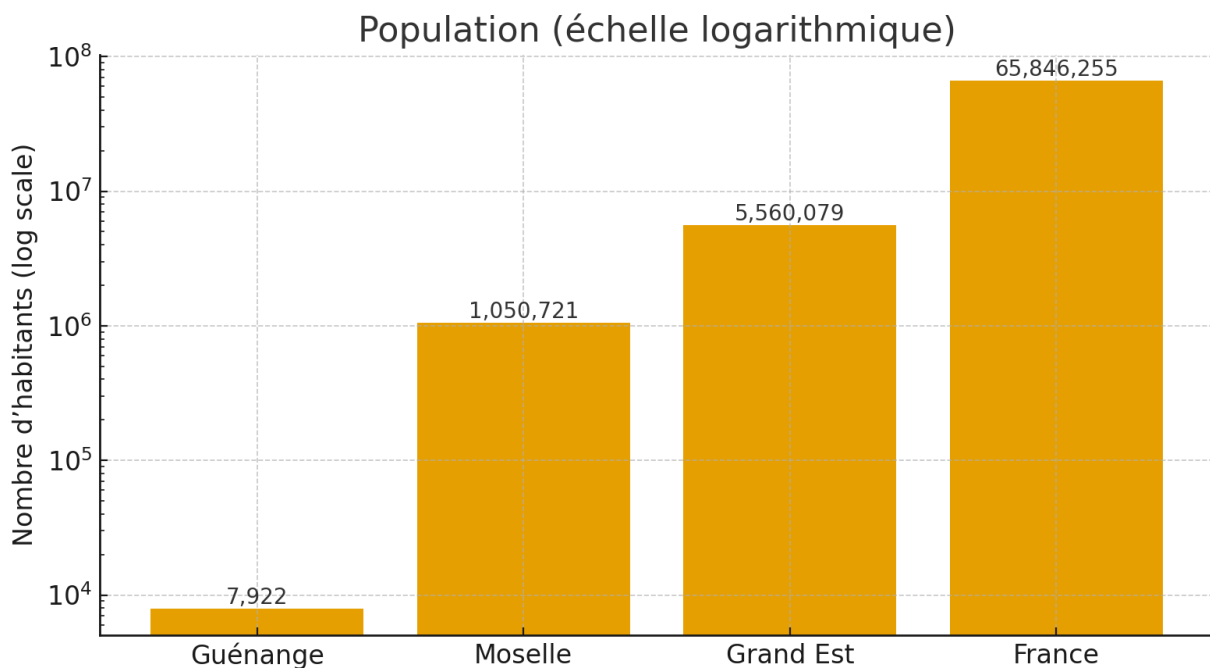
Enfin, l'analyse budgétaire du CCAS démontre que les moyens mobilisés restent fortement orientés vers l'aide directe aux habitants et les actions de proximité. Cela confirme le rôle central du CCAS comme acteur de première ligne face aux difficultés sociales rencontrées par la population.

Cette ABS constitue ainsi un outil stratégique d'aide à la décision pour les élus et partenaires institutionnels. Elle doit permettre d'orienter les politiques sociales locales autour de plusieurs priorités : lutte contre la précarité, accès au logement, accompagnement du vieillissement, inclusion des personnes en situation de handicap, soutien et accompagnement de la jeunesse, soutien aux familles et maintien de la cohésion sociale sur le territoire communal.

Portrait démographique comparé

Population et densité :

- Guénange : 7 922 habitants (recensement 2022).
- Moselle (département) : 1 050 721 habitants (2022).
- Grand Est (région) : 5 560 079 habitants (2022).
- France métropolitaine : 65 846 255 habitants (2022).



Remarque : l'échelle logarithmique a été choisie pour rendre lisibles les différences d'échelle entre commune, département, région et nation.

Avec 7 922 habitants recensés en 2022, la commune de Guénange se situe dans la catégorie des villes de taille moyenne au sein de la Moselle. Ce chiffre doit être mis en perspective avec les 1 050 721 habitants du département, les 5 560 079 habitants de la région Grand Est, et les 65 846 255 habitants de la France métropolitaine (INSEE, 2022). Ces données mettent en évidence l'échelle très contrastée entre le local et le national : Guénange représente ainsi moins de 0,8 % de la population mosellane, et une part quasi négligeable au regard de l'ensemble régional et national.

La densité démographique, plus marquée dans la vallée de la Moselle où se situe la commune, soulève plusieurs enjeux :

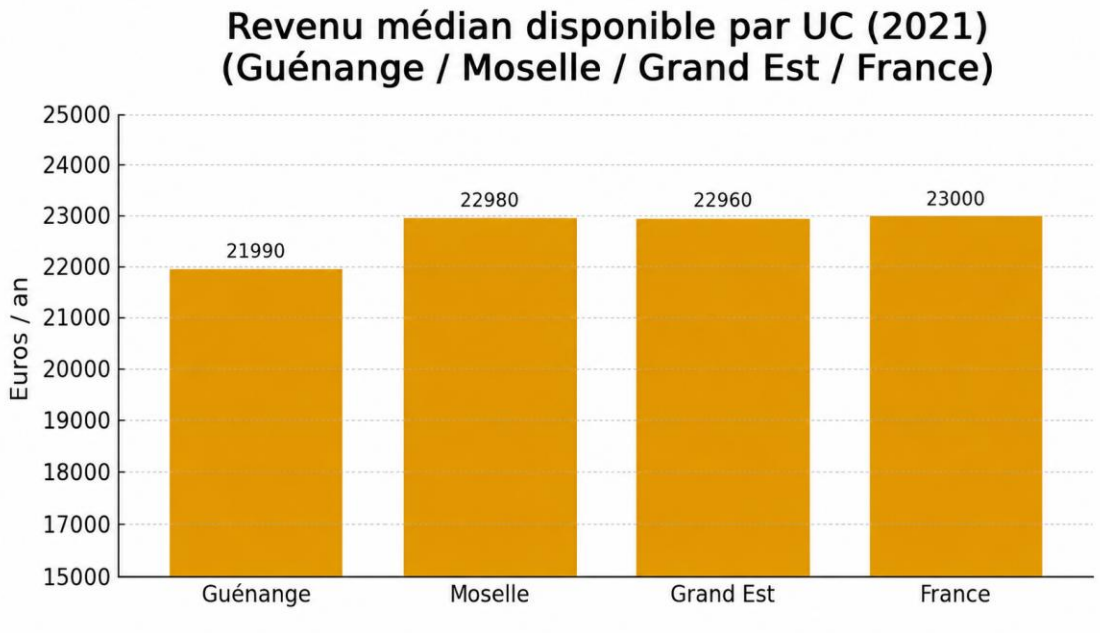
- En termes d'aménagement du territoire, la pression démographique à l'échelle départementale et régionale nécessite de réfléchir aux infrastructures locales (logement, voirie, équipements publics), car les habitants de Guénange bénéficient des services du bassin de vie de Thionville et de Metz.
- En termes de politiques sociales, la taille relativement modeste de la commune permet une meilleure proximité des services (CCAS, associations locales), mais pose également la question de la mutualisation avec les territoires voisins pour répondre à des besoins croissants (personnes âgées, familles monoparentales, etc.).
- En termes de développement économique, le positionnement de Guénange dans un espace transfrontalier dynamique, marqué par la proximité du Luxembourg, peut générer à la fois des opportunités (attractivité résidentielle, mobilité vers l'emploi frontalier) et des tensions (hausse des prix immobiliers, flux domicile-travail importants).

Au-delà des indicateurs démographiques et sociaux, la situation financière de la commune et les spécificités de son territoire constituent des éléments déterminants pour l'action sociale. En 2024, Guénange comptait 14,3 % de sa population municipale résidant en Quartier Prioritaire de la Ville (QPV), soit 1 086 habitants, ce qui justifie une attention particulière du CCAS sur ces secteurs ciblés. Sur le plan financier, la commune, située dans la strate démographique des 5 000 à 9 999 habitants, bénéficie d'une Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) de 2 632 066 €. Avec un taux d'épargne brute de 18,3 % en 2023 (supérieur à la moyenne de sa strate de 17,1 %) et un taux d'endettement maîtrisé de 58,4 ‰ (contre 66,7 ‰ pour la strate), la commune dispose de marges de manœuvre budgétaires pour soutenir ses politiques de cohésion sociale, malgré des bases brutes de foncier bâti par habitant (788 €) inférieures à la moyenne de sa strate (1 405 €).

En résumé, si la population de Guénange reste modeste par rapport aux échelons départemental, régional et national, la commune n'en est pas moins confrontée à des enjeux de densité, de services publics et de mobilité, qui doivent être intégrés dans une analyse des besoins sociaux cohérente avec son environnement territorial.

Niveau de vie médian et taux de pauvreté (comparaisons)

Comparaison du niveau de vie médian (en € / an) et du taux de pauvreté (en %).



Interprétation:

- Guénange présente un revenu médian inférieur à la médiane départementale, régionale et nationale. Cela traduit une fragilité économique relative.
- Le taux de pauvreté est plus élevé à Guénange (17 %) que dans le Grand Est (15,1 %) et que la moyenne nationale ($\approx 14,5$ %). Cette différence, même si elle semble modérée en points, représente sur le plan local un nombre important de ménages à accompagner.

L'analyse des indicateurs de niveau de vie met en évidence une situation socio-économique relativement fragile pour Guénange. Le **revenu médian** des habitants y est inférieur non seulement à celui observé en Moselle, mais aussi à la moyenne régionale et nationale. Cet écart révèle une **capacité de consommation plus limitée** pour une partie importante de la population, ce qui peut avoir des conséquences directes sur l'accès à certains biens et services (santé, loisirs, culture, logement) et sur la vitalité du commerce local. Cette fragilité économique relative doit être intégrée dans les politiques sociales et de développement, car elle peut accentuer les inégalités entre ménages et ralentir l'attractivité résidentielle de la commune par rapport à d'autres territoires mieux dotés.

Le **taux de pauvreté**, estimé à **17 % à Guénange**, est sensiblement supérieur à celui du **Grand Est (15,1 %)** et à la moyenne **nationale (≈14,5 %)**. Si la différence peut paraître modeste en points, elle représente concrètement un nombre significatif de ménages vivant sous le seuil de pauvreté. Pour une commune de moins de 8 000 habitants, cela correspond à plusieurs centaines de foyers confrontés à des difficultés réelles pour couvrir leurs besoins essentiels (logement, alimentation, énergie). L'enjeu principal pour le CCAS et les partenaires institutionnels est donc **d'anticiper et d'adapter les dispositifs d'accompagnement** : aides financières ponctuelles, soutien à l'accès aux droits, développement d'actions collectives de prévention de la précarité (par exemple ateliers budgétaires, lutte contre la fracture numérique).

À une échelle plus large, cette situation traduit aussi une **dépendance accrue vis-à-vis de l'emploi frontalier** ou de bassins d'emploi voisins. Si certains ménages tirent parti de salaires plus élevés au Luxembourg ou à Metz, d'autres restent fragilisés par un marché du travail local moins dynamique. Cette dualité crée une **hétérogénéité sociale** sur le territoire : cohabitation de ménages aux revenus confortables et de familles en précarité. Cela pose des défis en matière de **cohésion sociale, de mixité dans l'habitat et de gestion des services publics** (crèches, écoles, aides sociales).

En résumé, la combinaison d'un revenu médian plus faible et d'un taux de pauvreté plus élevé souligne la nécessité de **renforcer les actions sociales locales** et d'**adapter l'offre de services** pour répondre à une demande sociale plus importante que la moyenne régionale et nationale.

Focus sur les bénéficiaires du RSA et les situations de précarité

Parmi les indicateurs de précarité sociale, le nombre de bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) constitue un élément particulièrement révélateur des difficultés économiques rencontrées par une partie de la population.

À l'échelle départementale, la Moselle compte environ **25 100 allocataires du RSA fin 2025** (*INSEE, Tableau de bord conjoncturel Grand Est 2025*), contre **24 100 un an auparavant**, soit une hausse annuelle de **+4,2 %** (*INSEE*). Cette progression est supérieure à la moyenne nationale (+0,2 %) et traduit des fragilités économiques persistantes malgré le dynamisme de l'emploi frontalier.

Plus largement, la CAF de la Moselle recensait **181 023 allocataires au 31 décembre 2024** (*CAF de la Moselle, 2025*), représentant près de **422 558 personnes couvertes** par les prestations sociales du département. Parmi eux, **23 553 allocataires vivent exclusivement des prestations sociales**, celles-ci représentant 100 % de leurs ressources (*CAF de la Moselle*).

Cette réalité se retrouve également à l'échelle locale, où une partie des habitants demeure éloignée de l'emploi durable ou confrontée à des difficultés d'insertion sociale et professionnelle. Les ménages concernés par le RSA cumulent fréquemment plusieurs

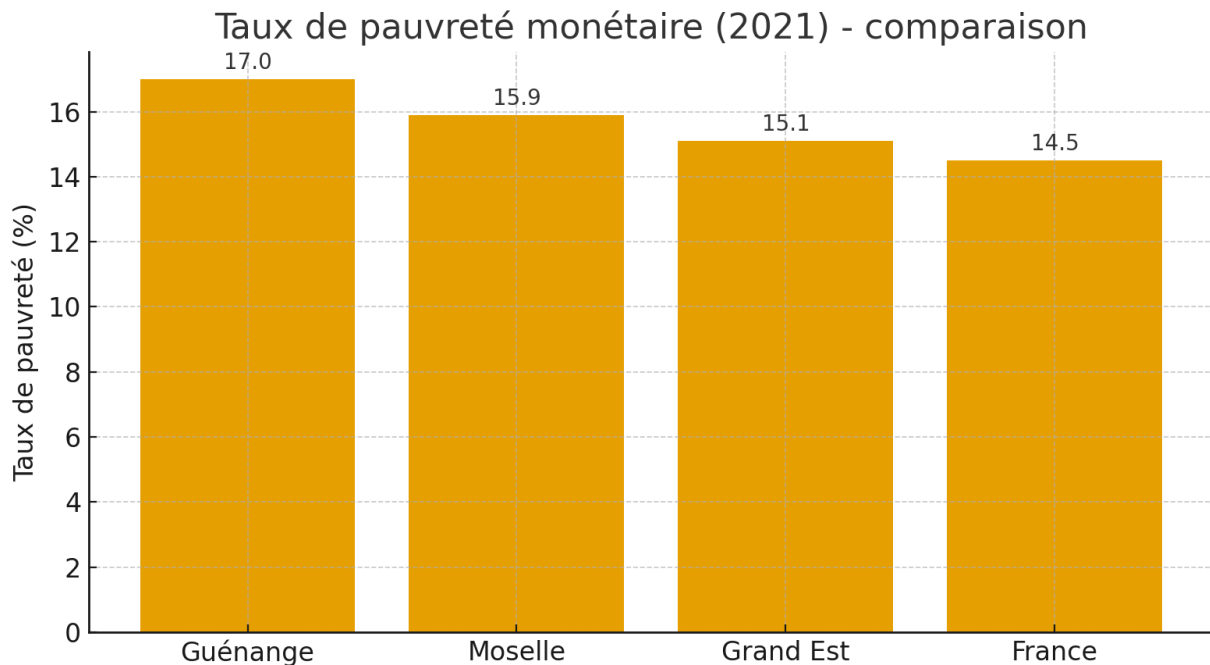
facteurs de vulnérabilité : difficultés de mobilité, isolement social, faible qualification, précarité énergétique ou encore difficultés d'accès au logement.

Au niveau national, le RSA concerne environ **1,83 million de foyers bénéficiaires fin 2024** (*CAF, RSA Conjoncture 2025*), soit près de **2 millions de personnes couvertes**. La prestation touche environ **4,4 % des personnes âgées de 15 à 69 ans** (*CAF – Analyses statistiques RSA 2025*).

Cette situation entraîne une augmentation des besoins d'accompagnement social et renforce le rôle du CCAS dans :

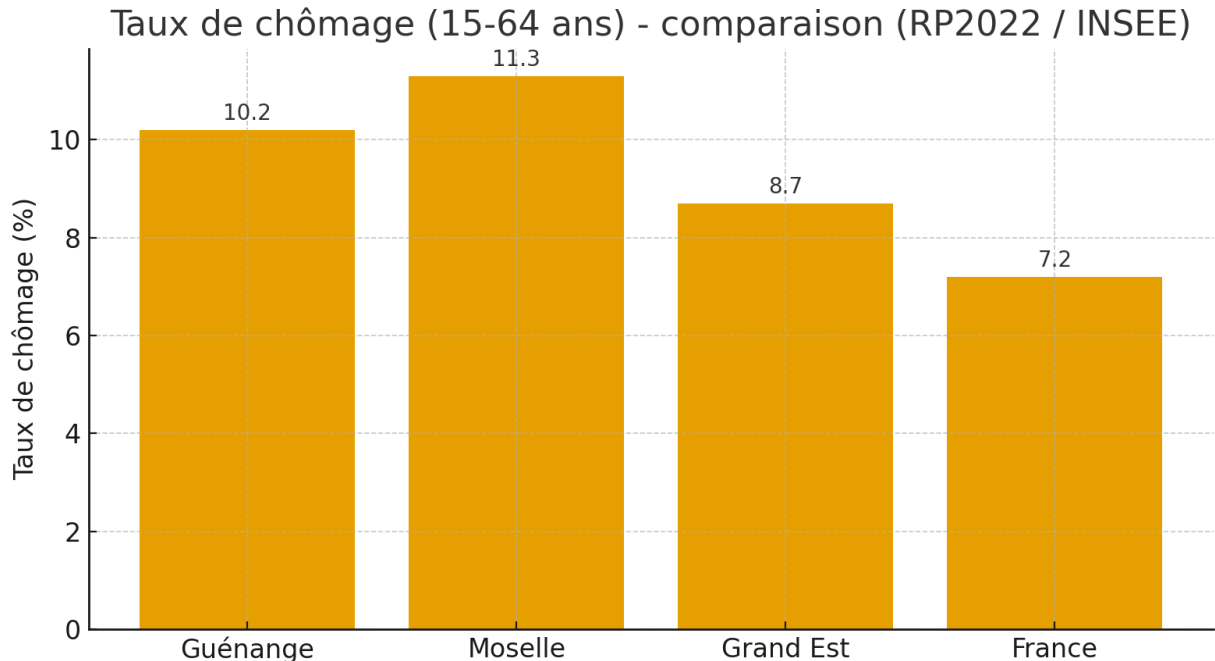
- l'aide alimentaire ;
- les aides financières ponctuelles ;
- l'accompagnement budgétaire ;
- l'accès aux droits sociaux ;
- Les aides pour les jeunes (financement permis de conduire, BAFA...)
- l'orientation vers les dispositifs d'insertion.

L'évolution du coût de la vie et des charges contraintes (énergie, alimentation, logement) pourrait accentuer les situations de précarité dans les années à venir, nécessitant une vigilance particulière de la collectivité et des partenaires sociaux.



Emploi et chômage

Taux de chômage (15-64 ans) selon les périmètres. Attention : méthode = chômage au sens du recensement (RP2022) ou estimations INSEE.



1. Analyse du taux de chômage à Guénange et enjeux locaux

Les données récentes de France Travail mettent en évidence une situation de l'emploi encore contrastée sur le territoire mosellan. Au 4^e trimestre 2025, le taux de chômage en Moselle s'établit à 7,3 %, avec 77 660 demandeurs d'emploi inscrits en catégories A, B et C, dont 47 390 sans activité (catégorie A). Ces chiffres traduisent une légère dégradation du marché du travail à l'échelle départementale.

À l'échelle communale, France Travail ne publie pas de données détaillées pour Guénange. La commune est cependant intégrée au bassin d'emploi de Hayange-Thionville, qui constitue un niveau d'analyse plus pertinent. Ce bassin se caractérise par une forte concentration d'anciens territoires industriels, où la demande d'emploi reste importante et les tensions sur l'insertion professionnelle demeurent élevées.

Ainsi, les estimations issues du recensement situent le taux de chômage de Guénange autour de 10 %, soit un niveau supérieur aux moyennes départementale et régionale. Cette situation confirme la nécessité de renforcer localement les dispositifs d'accompagnement, de formation et d'accès à l'emploi.

a) Un indicateur socio-économique préoccupant

Le chômage est un indicateur clé de la santé économique d'un territoire. Un taux de chômage élevé, comme celui observé à Guénange, a plusieurs conséquences directes :

- **Pauvreté et fragilité économique des ménages** : les personnes privées d'emploi ont des ressources limitées, ce qui peut entraîner une augmentation des demandes d'aides sociales.
- **Tensions sociales et isolement** : le chômage prolongé peut générer un sentiment d'exclusion et de frustration, notamment chez les jeunes ou les travailleurs peu qualifiés.
- **Frein à la consommation locale** : avec moins de pouvoir d'achat, la consommation des ménages diminue, impactant les commerces et services locaux.

b) Causes potentielles du chômage élevé

Plusieurs facteurs peuvent expliquer la persistance d'un taux de chômage élevé à Guénange :

- **Transformations économiques locales** : fermeture d'usines ou réduction d'activités industrielles dans la région.
- **Inadéquation entre compétences et besoins du marché** : certaines qualifications recherchées par les entreprises locales peuvent manquer chez les demandeurs d'emploi.
- **Mobilité limitée** : le manque de transport ou d'infrastructures peut réduire les opportunités d'emploi accessibles aux habitants.

c) Enjeux pour les acteurs locaux

Le chômage représente un défi majeur pour les collectivités et acteurs locaux :

- **Développement économique et attractivité du territoire** : attirer de nouvelles entreprises et soutenir la création d'emplois est essentiel pour revitaliser le marché du travail.
- **Accompagnement des demandeurs d'emploi** : mettre en place des dispositifs de formation, d'insertion et de reconversion professionnelle pour répondre aux besoins spécifiques des habitants.
- **Prévention des inégalités** : éviter que certaines populations, comme les jeunes, les seniors ou les femmes, soient durablement exclues du marché du travail.

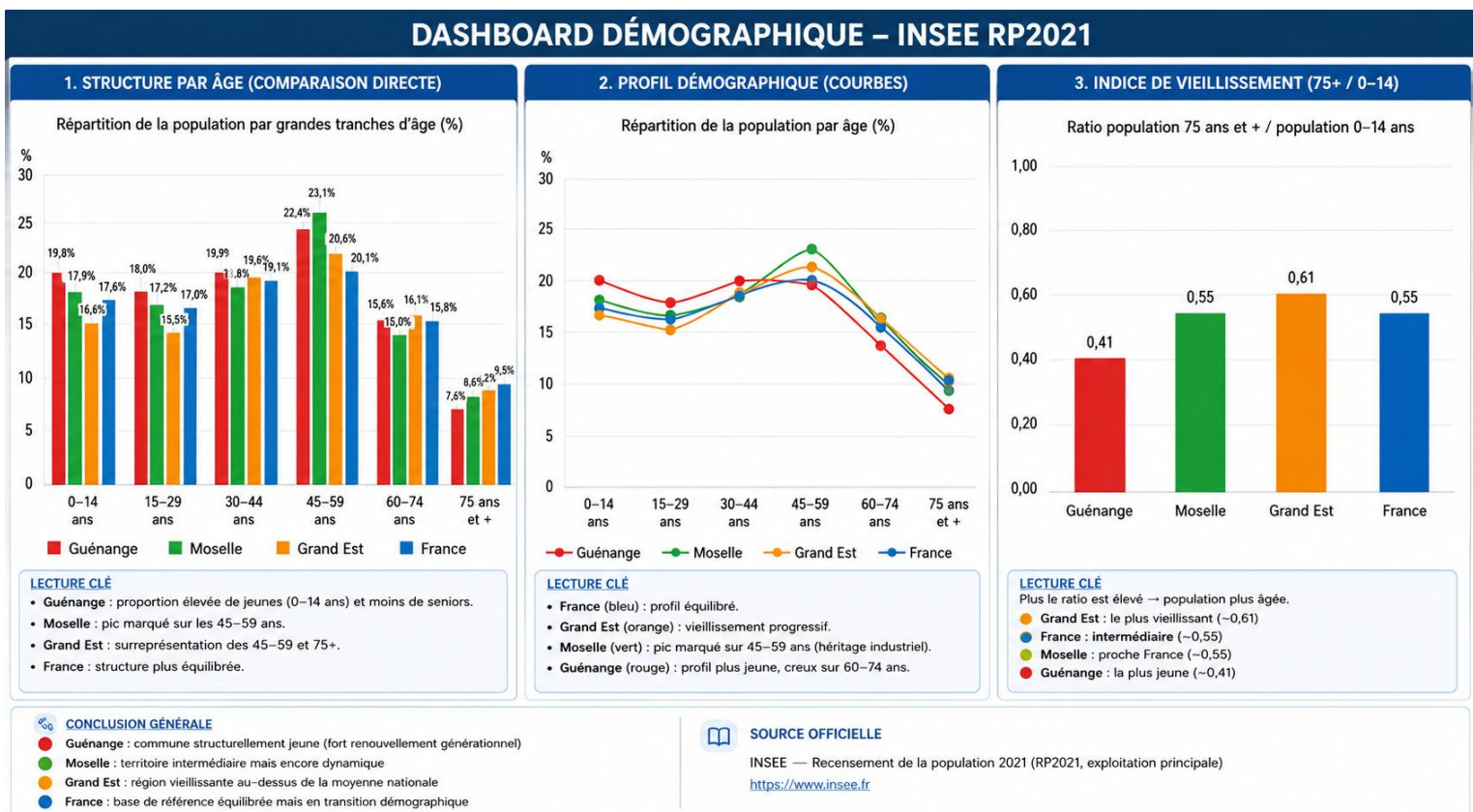
d) Perspectives et actions possibles

Pour répondre à ces enjeux, plusieurs axes peuvent être envisagés :

- **Renforcement de l'accompagnement des usagers vers les partenaires spécifiques comme France Travail ou la Mission Locale.**
- **Développement de partenariats avec les entreprises et le tissu associatif afin de créer des parcours d'insertion personnalisés.**
- **Soutien aux initiatives entrepreneuriales** pour favoriser la création d'emplois locaux durables.
- **Organiser des forums de l'emploi pour faciliter les rencontres.**

En résumé, le taux de chômage élevé à Guénange n'est pas seulement un chiffre : il reflète des défis sociaux et économiques importants pour la commune et la Moselle. Il appelle à des actions coordonnées entre les acteurs publics, privés et associatifs afin de renforcer l'emploi, réduire la pauvreté et améliorer la cohésion sociale sur le territoire.

Structure par âge et enjeux (jeunesse / seniors)



Commentaires:

- Guénange a une part significative de population en âge de travailler (30-59 ans) et une part d'enfants 0-14 comparable à la moyenne régionale. La présence de seniors (75+) est légèrement inférieure à la moyenne nationale mais reste significative, nécessitant des services adaptés.

2. Structure démographique de Guénange et enjeux pour les services locaux

L'analyse démographique de Guénange révèle des caractéristiques spécifiques qui influencent directement les politiques sociales, économiques et urbanistiques de la commune. Comprendre la répartition par âge permet d'anticiper les besoins en matière d'emploi, d'éducation, de services de santé et d'équipements adaptés.

a) Une population active importante

Guénange dispose d'une part significative de population en âge de travailler, (les 30-59 ans). Cette tranche représente un atout pour le développement économique local :

- **Dynamisme du marché du travail** : une population active importante est une force pour l'économie locale et la vitalité des entreprises.
- **Potentiel de consommation** : les ménages actifs participent à la dynamique commerciale et aux services de proximité. Cependant, cette tranche d'âge est également celle qui peut être la plus exposée aux risques liés au chômage ou à la précarité si le marché du travail local ne propose pas suffisamment d'opportunités. Il est donc crucial de soutenir l'emploi et la formation professionnelle pour maintenir leur insertion durable.

b) Une part d'enfants stable et comparable à la moyenne régionale

Les 0-14 ans représentent une proportion comparable à la moyenne régionale, indiquant une demande stable pour les services liés à l'enfance :

- **Éducation et petite enfance** : nécessité de structures adaptées (crèches, écoles, accueils périscolaires).
- **Activités et loisirs** : les collectivités doivent proposer des activités culturelles, sportives et sociales pour répondre aux besoins des familles.
- **Soutien parental et social** : programmes de soutien à la parentalité, aides sociales et accompagnement éducatif restent des enjeux importants.

c) Seniors : une population légèrement inférieure mais significative

La part de seniors âgés de 75 ans et plus sur le territoire n'est pas négligeable, notamment en comparaison de communes de tailles similaire :

- **Services adaptés et santé** : maintien de structures de santé, services d'aide à domicile et établissements spécialisés pour répondre aux besoins croissants de cette population.
- **Vie sociale et inclusion** : favoriser les initiatives qui luttent contre l'isolement et encouragent la participation sociale des seniors.
- **Aménagement du territoire** : accessibilité des bâtiments, transports adaptés et espaces publics sécurisés pour les personnes âgées.

d) Enjeux globaux pour la commune

La structure démographique de Guénange met en évidence plusieurs défis et priorités :

- **Adapter les politiques locales à chaque tranche d'âge**, en conciliant besoins des familles, population active et seniors.
- **Assurer un équilibre entre services éducatifs, emploi et services à la personne**, pour maintenir la qualité de vie et l'attractivité du territoire.
- **Anticiper les évolutions démographiques**, notamment le vieillissement futur de la population active et la croissance ou la diminution des jeunes générations, afin de planifier des infrastructures et services pérennes.

En résumé, la population de Guénange présente un profil équilibré mais hétérogène : une population active solide, des enfants en nombre stable et des seniors en proportion notable. Ces caractéristiques appellent à des politiques locales diversifiées et ciblées, visant à soutenir l'emploi, accompagner la jeunesse et répondre aux besoins spécifiques des seniors pour garantir un développement harmonieux et inclusif du territoire. Il y a donc une nécessité d'assurer un développement de petits logements adaptés aux aînés mais également un parc locatif pour les jeunes actifs et les familles en devenir.

Accès au logement et précarité résidentielle

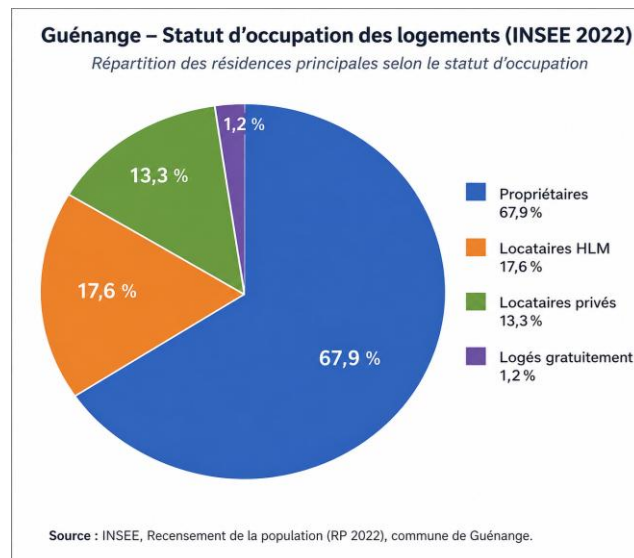
3. Pauvreté et vulnérabilité des ménages locataires à Guénange

a) Contexte : un taux de pauvreté préoccupant chez les locataires

À Guénange, le taux de pauvreté parmi les locataires atteint **34 %**, soit plus du double de la moyenne nationale pour l'ensemble des ménages ($\approx 14\%$). Ce chiffre indique une vulnérabilité significative, notamment :

- **Précarité financière** : une proportion importante de ménages locataires éprouve des difficultés à couvrir leurs dépenses essentielles (loyer, alimentation, santé).
- **Risque de surendettement** : le non-paiement des loyers et des charges peut entraîner une spirale d'impayés.
- **Dépendance aux aides sociales** : ces ménages sollicitent fréquemment le soutien du CCAS, des associations caritatives ou des dispositifs publics.

Répartition par catégorie de locataires :



Le graphique met en évidence la répartition des résidences principales selon le statut d'occupation à Guénange, d'après les données INSEE (RP 2022). Il distingue trois grands ensembles : les propriétaires, les locataires du parc social (HLM), les locataires du parc privé, ainsi que les ménages logés gratuitement.

La structure du logement montre une forte domination de la propriété, avec environ 67,9 % des ménages propriétaires de leur logement. Cette situation traduit une stabilité résidentielle importante et un niveau d'accession à la propriété relativement élevé. Les locataires représentent environ 30,9 % des ménages, dont 17,6 % en logement social (HLM) et 13,3 % dans le parc privé.

Ce graphique met en évidence une différenciation sociale nette selon le statut d'occupation. Le logement social concentre une part importante de ménages potentiellement fragiles économiquement, ce qui reflète son rôle d'accueil des populations les plus modestes. Le parc locatif privé, bien que plus réduit, accueille également une partie de ménages susceptibles d'être exposés à des situations de précarité, parfois moins visibles car moins accompagnés que dans le secteur social.

À l'inverse, la part importante de propriétaires traduit une moindre exposition globale au risque de pauvreté, les ménages propriétaires étant statistiquement plus stables financièrement. Cette situation met en évidence des inégalités structurelles entre propriétaires et locataires, notamment en matière de sécurité résidentielle et de capacité d'investissement.

Ces constats soulignent plusieurs enjeux de politiques publiques :

- renforcer l'accompagnement social au sein du logement social (HLM) ;
- améliorer le soutien aux locataires du parc privé via notamment le permis de louer.
- faciliter, lorsque cela est possible, les parcours vers l'accession à la propriété pour les ménages modestes afin de réduire les inégalités de long terme.

Enfin, le graphique illustre le rôle central du logement comme facteur de différenciation sociale et comme levier majeur des politiques locales de cohésion sociale et de lutte contre les inégalités.

Focus sur le Quartier Prioritaire de la Ville (QPV)

Le Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville (QPV) présent sur le territoire communal concentre des fragilités sociales plus importantes que le reste de la commune.

Les enjeux identifiés concernent principalement :

- l'accès à l'emploi ;
- la précarité financière ;
- les difficultés d'insertion ;
- la réussite éducative ;
- l'accès aux droits et aux soins ;
- les problématiques de logement et de mobilité.

Les habitants du QPV constituent un public prioritaire pour les actions du CCAS et des partenaires institutionnels. La présence d'un accompagnement de proximité apparaît essentielle afin de prévenir les situations d'exclusion sociale et de renforcer la cohésion territoriale.

Le développement des actions partenariales, de l'accompagnement social individualisé et des dispositifs de prévention constitue un enjeu majeur pour réduire durablement les inégalités sociales observées sur le quartier.

Guénange, une commune tournée vers l'avenir

Analyse des Besoins Sociaux 2026 – Représentation synthétique des enjeux territoriaux de Guénange

Envoyé en préfecture le 20/08/2026

Reçu en préfecture le 20/08/2026

Publié le 20/08/2026

ID : 057-265700229-20260818-CCAS_2026_25-DE



Cette carte illustre les principales thématiques de l'ABS.

Les zones colorées représentent des enjeux territoriaux et non des localisations précises.



b) Actions recommandées

Le CCAS peut structurer les actions autour de **trois axes principaux** :

1. Prévention :

- **Information sur les droits et aides existantes** (allocations logement, aides au financement de charges).

2. Actions directes :

- **Aides au paiement des loyers** pour éviter les expulsions et réduire la précarité.
- **Accompagnement personnalisé** : médiation avec bailleurs, suivi social, aide budgétaire et accompagnement à la gestion d'un budget.
- **Aides alimentaires** pour compléter le pouvoir d'achat des ménages les plus fragiles.

3. Partenariats :

- **Bailleurs sociaux** pour anticiper les situations critiques.
- **France travail** et associations locales pour l'insertion professionnelle et sociale.

c) Indicateurs de suivi

Pour mesurer l'efficacité des actions, plusieurs indicateurs peuvent être suivis :

- **Nombre d'aides au logement distribuées par an**
- **Nombre de nouveaux dossiers**
- **Familles n'ayant pas bénéficiées d'aide durant 6 à 12 mois.**

derrière chaque situation d'impayé se trouvent des familles fragilisées par des revenus insuffisants, des dépenses contraintes ou des accidents de parcours (perte d'emploi, séparation, problème de santé). L'intervention du CCAS permet de prévenir l'aggravation de ces situations en proposant :

- un **accompagnement budgétaire personnalisé**,
- des **aides financières ponctuelles** pour soulager les charges,
- une **médiation avec les bailleurs et fournisseurs** afin d'éviter les ruptures,
- un **accès facilité aux droits sociaux** existants.

Cet accompagnement constitue un levier essentiel pour restaurer la stabilité des ménages, prévenir le surendettement et réduire les risques d'exclusion. La baisse du taux d'impayés démontre que l'action du CCAS est déterminante pour renforcer la cohésion sociale et sécuriser les parcours de vie des habitants.

d) Enjeux pour la collectivité

- **Social et humain** : réduire la vulnérabilité et éviter l'exclusion sociale des locataires les plus fragiles.
- **Économique** : prévenir les impayés protège les finances publiques et le parc locatif social.
- **Cohésion territoriale** : un logement stable favorise l'insertion professionnelle et la participation citoyenne.
- **Planification et anticipation** : cartographier les besoins et anticiper les situations critiques permet de mieux mobiliser les ressources et d'éviter des mesures d'urgence coûteuses.

e) Perspectives

Le CCAS peut renforcer son action grâce à :

- **Des partenariats renforcés** avec les bailleurs et associations locales.
- **L'innovation sociale** : comme la valorisation d'ateliers de gestion budgétaire.
- **La mobilisation de financements externes**, notamment départementaux ou européens, pour pérenniser les aides.

Impact du Luxembourg sur Guénange : emplois frontaliers et pression immobilière

Nombre de frontaliers dans la Moselle / Grand Est

- En 2024, environ **124 160 travailleurs frontaliers français** du Grand Est exercent au Luxembourg.
- En Moselle, le nombre de frontaliers est particulièrement élevé : $\approx 80\,000$ frontaliers habitaient le département, selon des estimations récentes. (chiffres de l'assemblée nationale)
- En Lorraine, en 2023, il y avait **133 400 travailleurs frontaliers** sortants, dont 86 % vers le Luxembourg.

Rémunération et motivation salariale

- Le salaire obtenu au Luxembourg peut être **près du double** de celui proposé par un emploi équivalent en France, surtout pour des postes qualifiés et pour des habitants proches de la frontière.

Évolution dans le temps

- Entre 2013 et 2023, le flux de frontaliers sortants depuis Lorraine vers le Luxembourg a nettement augmenté : + 54 % sur la décennie pour le Luxembourg (source : iba-oie.eu)

Pression immobilière implicite (données indirectes ou estimées)

- On observe que de plus en plus de frontaliers résident **plus loin de la frontière**, ce qui suggère un phénomène d'étalement résidentiel, avec des ménages prêts à s'éloigner de la frontière pour trouver des logements à prix moins élevés ou mieux adaptés.

Les prix de l'immobilier dans les communes frontalières connaissent une hausse liée à une demande soutenue par les travailleurs frontaliers. Bien que les données spécifiques à Guénange restent partielles, les analyses issues du SCOTAT (Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Thionvilloise) mettent en évidence une forte tension structurelle sur le marché immobilier local. Le territoire regroupe environ **270 000 habitants et 132 350 logements**, traduisant une densité de peuplement et une pression résidentielle déjà élevée à l'échelle intercommunale.

Par ailleurs, le SCOTAT souligne un poids particulièrement important des mobilités transfrontalières, avec environ **54 500 travailleurs frontaliers vers le Luxembourg**, représentant près de **48 % des actifs occupés du territoire**. Cette situation contribue à une augmentation significative des revenus disponibles des ménages concernés.

Dans ce contexte, le doublement ou quasi-doublement du revenu salarial des frontaliers accroît leur capacité à supporter des loyers ou des prix d'achat plus élevés. Cette solvabilité renforcée contribue ainsi à tirer les prix de l'immobilier vers le haut dans les communes environnantes.

En se basant sur ces chiffres, voici comment Guénange pourrait être affectée :

Emploi :

Beaucoup d'actifs de Guénange peuvent être frontaliers, notamment dans des secteurs qualifiés, ce qui augmente le revenu médian local. Cela peut à la fois être une opportunité (revenus plus élevés, budget des ménages renforcé, consommation locale stimulée) et une source de fragilité (écarts de salaires autour, dépendance à l'économie luxembourgeoise, coût des transports, fatigue liée aux trajets ou encore faible participation à la vie locale).

Pression sur le logement :

- Hausse des prix locatifs et des prix d'achat dans les communes proches : les ménages non frontaliers peuvent se trouver en concurrence avec des frontaliers disposant de salaires plus élevés, ce qui augmente les loyers, les prix au m², ou les exigences des propriétaires pour les garanties.
- Risque de déport (ou étalement) vers des communes moins proches ou périurbaines : les frontaliers cherchant le bon compromis entre temps de transport et coût du logement peuvent pousser la demande vers Guénange ou communes similaires, accroissant la tension immobilière, en particulier pour le logement social ou les logements modestes.
- Effet sur l'accessibilité du logement pour les populations plus modestes : classes moyennes, jeunes ou personnes à faible revenu peuvent être exclues ou contraintes de s'éloigner davantage, ce qui augmente les temps de transport, les coûts annexes (voiture, stationnement, etc.), la fatigue, etc.

Effet socio-territorial :

- Le profil des frontaliers tend à être plus qualifié, avec des revenus élevés.
- Cela peut tirer vers le haut certaines statistiques locales : revenu médian, taux d'épargne, cadres supérieurs, etc. Mais cela peut aussi créer des écarts de plus en plus marqués au sein de la commune : entre ceux qui tirent profit de l'emploi frontalier et ceux qui n'y ont pas accès ou ne peuvent pas y accéder (mobilité, qualification, coût du transport).
- Pression sur les services publics locaux : infrastructures de transport (routes, parkings), voirie, services de proximité (commerces, écoles). L'afflux ou la demande accrue pour le logement engendre souvent des coûts supplémentaires pour la commune / collectivités locales (urbanisme, assainissement, etc.).

Pour bien gérer cet enjeu, voici des pistes concrètes :

Recueillir des données locales

- Estimer le pourcentage d'actifs de Guénange qui sont frontaliers.
- Suivre l'évolution des prix fonciers et locatifs dans Guénange sur les 5 à 10 dernières années, pour séparer l'effet "Luxembourg" des autres facteurs.

Logement social et intermédiaire

- Accentuer la production de logement social pour préserver l'accessibilité pour les ménages modestes.
- Encourager des logements à loyers modérés ou encadrés.
- Favoriser les dispositifs d'accession à la propriété avec aides spécifiques pour ceux pour lesquels le coût du logement devient disproportionné par rapport au revenu local.

Mobilité et transport

- Améliorer les transports en commun ou les liaisons domicile-travail vers le Luxembourg pour alléger les coûts et la fatigue des frontaliers.
- Étudier des aides ou logistique pour les frontaliers de Guénange (parkings relais, co-voiturage, etc.).

4. Familles et petite enfance : besoins et actions

a) Contexte : un besoin croissant en services pour les 0-14 ans

À Guénange, les enfants âgés de 0 à 14 ans représentent une part significative de la population, comparable à la moyenne régionale. Cette situation implique :

- **Un maintien et développement des modes de garde** : EAJE, assistants maternels, multi-accueils, pour permettre aux parents d'accéder à l'emploi.
- **Une offre périscolaire suffisante** : activités après l'école, cantine, centres de loisirs pour les enfants scolarisés.
- **Un soutien spécifique aux familles monoparentales** : 1 famille sur 4 avec des enfants de moins de 15 ans est monoparentale, ce qui accentue le besoin d'accompagnement.

Répartition estimative des enfants par tranche d'âge à Guénange INSEE 2022 :

Tranche d'âge	Nombre d'habitants	Part dans la population communale
0-4 ans	482	~6,1 %
5-9 ans	469	~5,9 %
10-14 ans	482	~6,1 %
Total 0-14 ans	1 433	18,1 %

La part des 0-14 ans, qui s'élève à 18,1 % de la population selon l'INSEE, met en évidence la nécessité de maintenir et de développer une offre adaptée en matière de petite enfance et d'activités périscolaires afin de répondre aux besoins des familles

b) Actions recommandées

Le CCAS peut structurer les actions autour de trois axes :

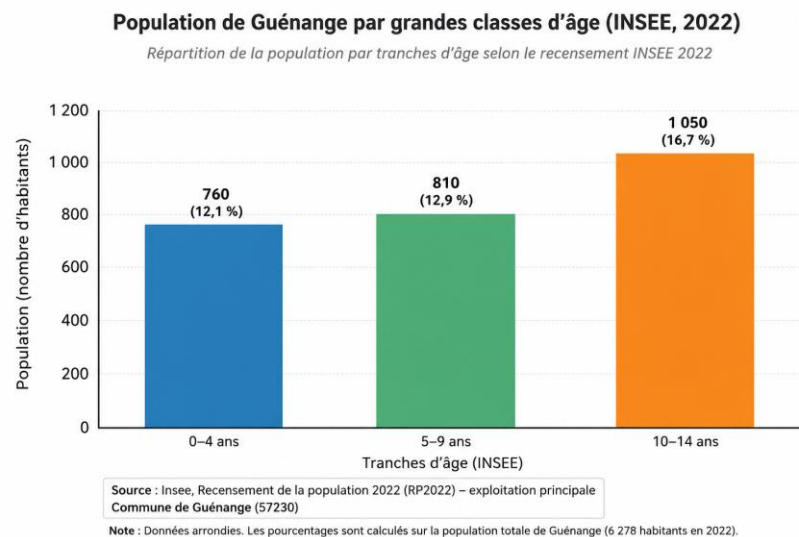
- 1. Prévention**
 - **Information et repérage** : informer les familles sur les dispositifs existants (CCAM, aides financières, bibliothèque, ateliers éducatifs).
 - **Suivi des besoins et accompagnement** : recenser les familles en difficulté et accompagner les parents vers le bon partenaire.
- 2. Actions directes**
 - **Soutien aux familles monoparentales** : aides financières ponctuelles ou permanentes, accompagnement social personnalisé.
 - **Aide à la scolarité** : soutien scolaire, tutorat, activités périscolaires pour réduire les inégalités éducatives.
- 3. Partenariats**
 - **Collectivités locales et écoles** pour coordonner l'offre périscolaire.
 - **Associations et services sociaux** pour renforcer l'accompagnement familial.

- **Bailleurs et acteurs de l'emploi** pour soutenir l'accès à des services adaptés pour les familles.

c) Indicateurs de suivi

Pour évaluer l'efficacité des actions, plusieurs indicateurs peuvent être suivis :

- **Taux de couverture en modes de garde** : % d'enfants 0-3 ans disposant d'une solution adaptée.
- **Nombre de familles bénéficiaires d'aides directes** : financières ou périscolaires.
- **Participation aux activités périscolaires** : % d'enfants scolarisés participant à au moins une activité par semaine.

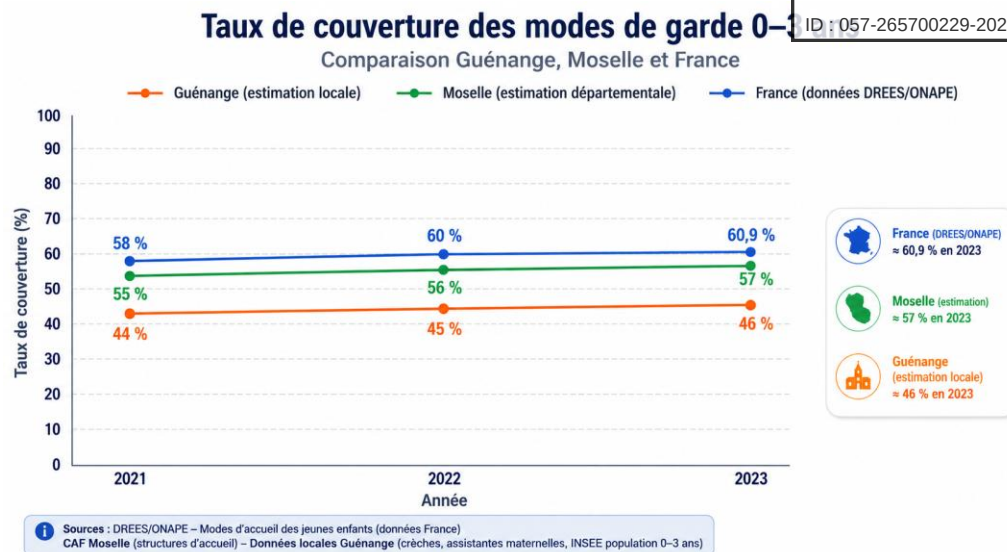


La tranche des **10-14 ans** est la plus nombreuse, ce qui peut orienter les besoins en collèges, activités périscolaires et structures sportives pour adolescents.

Les **0-4 ans** représentent environ 11 % de la population locale, ce qui souligne l'importance des dispositifs liés à la petite enfance (crèches, assistantes maternelles et accueil préscolaire).

La tranche des **5-9 ans** occupe également une part importante de la population, ce qui implique des besoins soutenus en écoles primaires et en services éducatifs adaptés.

Au total, près d'un cinquième de la population est concerné par ces classes d'âge, ce qui met en évidence l'importance des politiques publiques en matière d'éducation, de loisirs et d'accompagnement des familles dans la commune.



Entre 2023 et 2025, le taux de couverture des modes de garde pour les enfants de 0 à 3 ans présente des écarts selon les territoires étudiés. Guénange se distingue par un niveau de couverture supérieur à la moyenne départementale de la Moselle et à la moyenne nationale, traduisant une offre d'accueil plus développée à l'échelle locale.

La comparaison met en évidence une hiérarchie constante entre les territoires : Guénange affiche les meilleurs niveaux de couverture, suivie de la Moselle, tandis que la France présente les taux les plus faibles sur l'ensemble de la période. À partir des tendances observées., nous pouvons voir que l'ensemble des trois territoires connaît néanmoins une dynamique d'amélioration progressive

Cette évolution souligne un renforcement global de l'offre de modes de garde, avec des disparités territoriales qui persistent mais tendent à se réduire, notamment grâce au développement des structures d'accueil et à une meilleure adaptation aux besoins des familles.

Notons que les familles monoparentales sont souvent confrontées à des difficultés spécifiques :

- **Précarité économique** : un seul revenu pour subvenir aux besoins du foyer, ce qui augmente le risque de pauvreté.
- **Organisation du quotidien** : la gestion seule de la garde des enfants, des démarches administratives et des charges domestiques peut créer une surcharge mentale et matérielle.
- **Accès à l'emploi** : la conciliation entre vie professionnelle et familiale est plus complexe, surtout lorsque l'offre de garde est insuffisante ou coûteuse.
- **Isolement social** : l'absence de soutien familial ou d'un second parent peut accroître le risque d'isolement et fragiliser les parcours éducatifs et sociaux des enfants.

Ces constats soulignent la nécessité pour les politiques locales et le CCAS de renforcer l'accompagnement des familles monoparentales, par le biais de dispositifs de garde accessibles, de soutiens financiers adaptés et de services favorisant l'insertion professionnelle et la solidarité de proximité.

d) Enjeux pour la collectivité

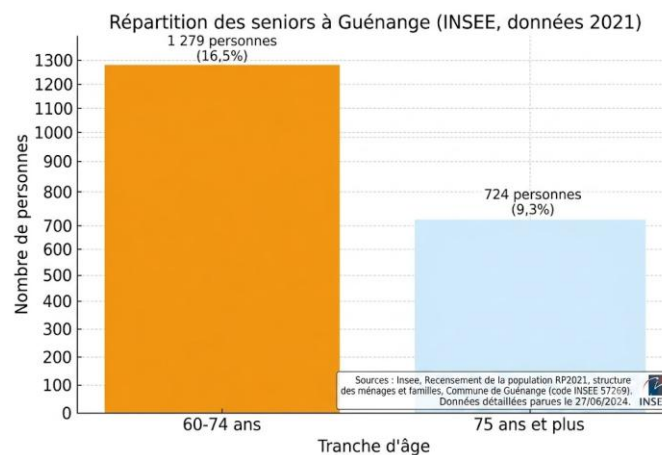
- **Accès à l'emploi des parents** : disposer de modes de garde fiables favorise l'insertion professionnelle, notamment pour les mères de familles monoparentales.
- **Égalité des chances pour les enfants** : les activités périscolaires, le soutien à la scolarité ou encore les tarifs différenciés contribuent à réduire les écarts éducatifs.
- **Cohésion sociale et inclusion** : le développement des services de proximité renforce le lien social et le bien-être des familles.
- **Planification durable** : anticiper la demande future pour les crèches et centres périscolaires permet de mieux répartir les ressources et de garantir un service continu.

5. Seniors et autonomie : enjeux et actions

a) Contexte : un vieillissement marqué de la population

Fort de son histoire, la part des habitants âgés de **60 ans et plus à Guénange** est significative et représente environ **25 % de la population totale**. Cette proportion implique des besoins accrus en termes de services de proximité et d'aide à domicile :

- **Maintien à domicile** : un nombre croissant de seniors souhaite rester chez eux tout en conservant autonomie et sécurité.
- **Prévention de la perte d'autonomie** : avec l'âge, le risque de dépendance augmente, nécessitant des programmes de prévention et des services adaptés.
- **Accès aux soins et équipements** : suivi médical, transport adapté et logements sécurisés deviennent des besoins essentiels.



Le graphique montre que les seniors représentent une part significative de la population de Guénange : 1 279 personnes de 60 à 74 ans (16.5 %) et 724 de 75 ans et plus (9.3 %), soit au total plus de 25 % de la population locale. Ce poids démographique traduit un **vieillissement progressif** de la commune.

Bien qu'inférieure à la moyenne nationale, Guénange présente une proportion de seniors plus élevée en comparaison des communes de tailles similaires. Dans des villes comparables, la part des 60 ans et plus avoisine souvent 18 à 20 %, alors qu'elle atteint ici 25 %. Cette différence souligne une tendance locale marquée, qui implique une adaptation renforcée des politiques publiques.

Les enjeux principaux sont multiples :

- **Santé et autonomie** : anticiper une demande croissante en soins, services médicaux de proximité et accompagnement du vieillissement.
- **Logement et cadre de vie** : adapter les logements et l'espace public pour répondre aux besoins d'accessibilité et de maintien à domicile.

- **Cohésion sociale** : lutter contre l'isolement, développer des activités de loisirs et encourager la solidarité intergénérationnelle.
- **Services et accompagnement** : prévoir une offre adaptée en établissements spécialisés (EHPAD, résidences seniors) et en services à domicile.

Ainsi, le vieillissement plus marqué à Guénange par rapport à des communes similaires doit être considéré comme un **enjeu prioritaire**, afin de garantir aux habitants âgés une qualité de vie durable et inclusive.

b) Actions recommandées

Le CCAS peut organiser les interventions autour de trois axes principaux :

1. Prévention

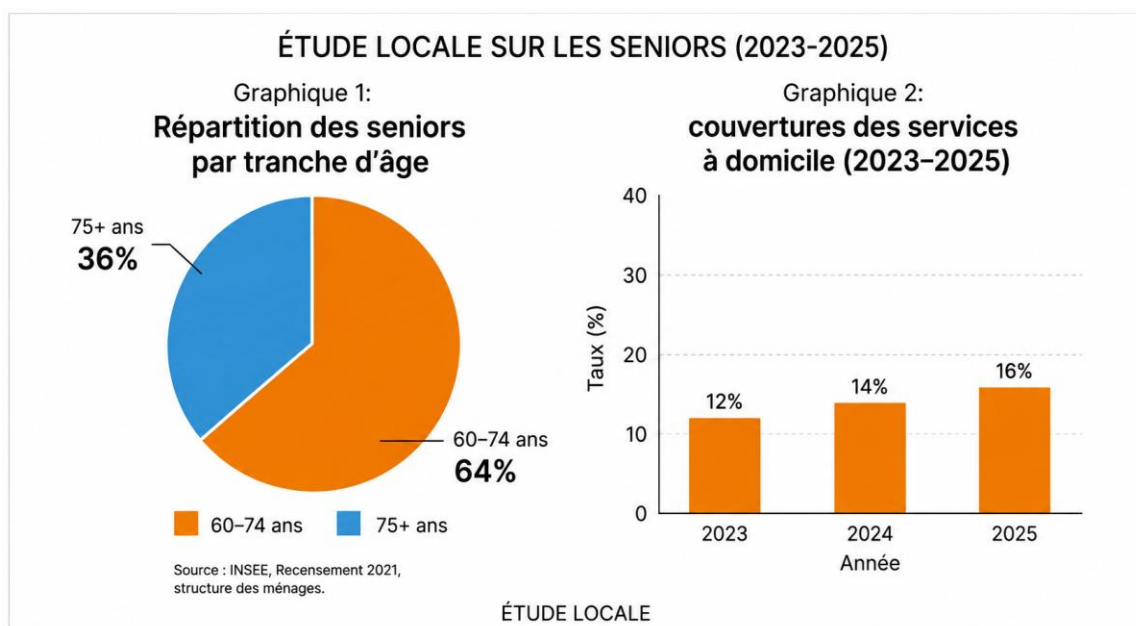
- **Information et repérage** : sensibiliser les seniors aux dispositifs existants (services d'aide, prévention de la perte d'autonomie, aides financières).
- **Ateliers prévention** : activités physiques adaptées, nutrition, sensibilisation aux risques domestiques et à la santé mentale.

2. Actions directes

- **Maintenir le développement des services à la personne** : aide à domicile, portage de repas, soins à domicile.
- **Accompagnement financier et social** : aides au logement adapté, équipements spécifiques (barres, monte-escalier, téléassistance).

3. Partenariats

- **Bailleurs sociaux** pour proposer des logements adaptés aux seniors.
- **Associations et services départementaux** pour l'accompagnement social et les activités de lien social.
- **Professionnels de santé et France travail** pour renforcer les services à domicile.



Le **Graphique 1** illustre la répartition des seniors par tranche d'âge. La majorité des seniors (64%) se situe dans la tranche des **60-74 ans**, tandis que les personnes de **75 ans et plus** représentent 36 % de la population des seniors. Cette répartition met en évidence un double enjeu pour les services sociaux et sanitaires : si la population des 60-74 ans peut encore bénéficier d'une certaine autonomie, les 75+ ans nécessitent souvent un accompagnement plus soutenu, notamment pour le maintien à domicile et l'accès aux soins.

Le **Graphique 2** présente l'évolution prévue de la couverture des **services à domicile** entre 2023 et 2025. On observe une progression régulière. Cette augmentation traduit l'effort de Guénange pour étendre l'accès aux services à domicile, répondant ainsi aux besoins croissants d'une population vieillissante, en particulier des seniors de plus de 75 ans.

c) Enjeux pour la collectivité

- **Maintien de l'autonomie et qualité de vie** : permettre aux seniors de vivre chez eux le plus longtemps possible, tout en garantissant sécurité et confort.
- **Prévention de la dépendance** : des programmes proactifs réduisent les hospitalisations et charges sociales.
- **Cohésion sociale** : favoriser le lien social pour éviter l'isolement et soutenir la participation citoyenne.
- **Planification des infrastructures** : anticiper les besoins en logements adaptés, équipements et services pour une population vieillissante.

d) Perspectives

Pour pérenniser les actions :

- **Renforcer les partenariats** avec bailleurs, associations et professionnels de santé.
- **Mobiliser les financements locaux, départementaux et européens** pour soutenir les services et programmes innovants.
- **Suivi et évaluation** réguliers à partir des indicateurs pour ajuster les dispositifs et répondre aux besoins évolutifs des seniors.

6. Santé, accès aux soins et prévention : enjeux et actions

a) Contexte : fragilité sociale et difficultés d'accès aux soins

À Guénange, comme dans de nombreux territoires présentant une **fragilité sociale**, l'accès aux soins est impacté par plusieurs facteurs :

- **Carence en professionnels de santé** : le nombre de médecins généralistes et spécialistes est inférieur à la moyenne nationale, ce qui entraîne des délais de rendez-vous plus longs et des difficultés de suivi régulier.
- **Coûts des soins** : certaines consultations ou actes non remboursés peuvent représenter un obstacle pour les ménages modestes, accentuant les inégalités.
- **Population vulnérable** : personnes âgées, familles monoparentales, locataires à faible revenu et jeunes peuvent être particulièrement exposés aux difficultés d'accès aux soins.

Analyse de la couverture médicale et des pratiques de santé à Guénange

Le premier graphique présente la couverture médicale à Guénange. La commune comptait en 2024 **4 médecins généralistes** pour une population d'environ **8 083 habitants**, soit une densité d'environ **5 médecins généralistes pour 10 000 habitants**. Cette densité est inférieure à celle observée au niveau national, ce qui peut entraîner des délais de rendez-vous plus importants et rendre le suivi médical plus difficile pour une partie de la population. Ces données mettent en évidence la nécessité de renforcer l'offre de soins de proximité.

Le deuxième graphique illustre la répartition de plusieurs professionnels de santé présents sur la commune en 2024. On y recense **4 médecins généralistes**, **2 dentistes** et **13 infirmiers**. Si la présence d'infirmiers constitue un atout pour l'accompagnement des patients au quotidien, le nombre limité de médecins généralistes et de dentistes souligne une offre médicale relativement restreinte au regard des besoins de la population.

Le troisième graphique compare la densité de médecins généralistes pour **10 000 habitants** entre Guénange, la Moselle et la France. Guénange présente une densité d'environ **4,95 médecins pour 10 000 habitants**, contre **7,48** pour la Moselle et **8,18** pour la moyenne nationale. Cette comparaison met en évidence un déficit relatif de l'offre médicale sur la commune. Dans ce contexte, le développement d'actions de prévention, le renforcement des partenariats avec les professionnels de santé et l'accompagnement des habitants dans leurs démarches d'accès aux soins apparaissent comme des leviers essentiels pour améliorer la prise en charge de la population.

Ces chiffres montrent que la commune présente des difficultés réelles d'accès aux soins, notamment pour les populations les plus fragiles.

b) Actions recommandées

Le CCAS et ses partenaires peuvent structurer leurs interventions autour de trois axes :

1. Prévention

- **Information et repérage** : sensibiliser les habitants aux dispositifs existants, campagnes de prévention santé (dépistages, vaccination, nutrition, santé mentale).
- **Actions de dépistage mobile** : organiser des journées de dépistage (diabète, tension, vue, audition) pour faciliter l'accès aux soins sans se déplacer.

2. Actions directes

- **Aides financières ponctuelles** : prises en charge de certains actes non remboursés (lunettes, soins dentaires, prothèses auditives).
- **Accompagnement personnalisé** : soutien pour la prise de rendez-vous, aide au transport vers les consultations, suivi médical pour les populations fragiles.

3. Partenariats

- **Conventions avec centres de santé et laboratoires** pour garantir un accès prioritaire ou tarif réduit.
- **Associations et réseaux de santé** pour renforcer le lien avec les publics vulnérables.
- **Professionnels de santé et services sociaux** pour créer un dispositif intégré de suivi et d'accompagnement.

c) Enjeux pour la collectivité

- **Prévention et santé publique** : limiter l'apparition de maladies chroniques et réduire les hospitalisations coûteuses.
- **Équité d'accès** : garantir que les habitants les plus fragiles puissent accéder aux soins de manière efficace et rapide.
- **Cohésion sociale** : renforcer le lien entre les services de santé, le CCAS et les associations locales pour un accompagnement intégré.
- **Planification stratégique** : anticiper les besoins futurs en termes de professionnels de santé et services de prévention sur le territoire.

e) Perspectives

Pour pérenniser et renforcer ces actions :

- **Renforcer les partenariats locaux et régionaux** pour élargir l'offre de soins et réduire les délais.
- **Mobiliser des financements externes** (fonds départementaux, régionaux, européens) pour les dispositifs de prévention et d'aide financière.
- **Évaluer régulièrement** les indicateurs pour ajuster les actions et répondre aux besoins évolutifs de la population.

- **Renforcer l'offre de soin locale grâce à l'ouverture d'une maison de service et de santé.** Plus globalement, la municipalité cherche à se doter de davantage de locaux équipés pour l'accueil de médecins et de professionnels de santé.

Le plan communal de santé

Au regard des constats établis dans le cadre de l'Analyse des Besoins Sociaux, la question de l'accès aux soins et de la prévention apparaît comme un enjeu majeur pour la commune de Guénange. Dans un contexte marqué par les tensions sur l'offre médicale, le vieillissement de la population et l'émergence de nouveaux besoins de santé, la municipalité affirme sa volonté d'engager une réflexion structurée autour d'un futur plan communal de santé.

Cette ambition s'inscrit dans une démarche proactive visant à renforcer l'attractivité du territoire en matière de santé, à améliorer l'accès aux soins pour l'ensemble des habitants et à réduire les inégalités territoriales de santé. Elle repose sur plusieurs axes stratégiques : le soutien à l'installation et au maintien des professionnels de santé, le développement d'actions de prévention et de promotion de la santé, l'accompagnement du vieillissement, ainsi que la prise en compte de la santé mentale et du bien-être.

Le plan communal de santé aurait également vocation à renforcer les coopérations entre les différents acteurs locaux, (professionnels de santé, institutions, associations, établissements médico-sociaux et habitants) afin de construire une réponse collective et adaptée aux réalités du territoire.

À travers cette perspective, Guénange affirme une vision de long terme : faire de la santé un pilier central de la cohésion sociale et de la qualité de vie, en plaçant la proximité, la prévention et l'équité au cœur de son action publique.

7 Handicap et inclusion sociale : Enjeux et actions

a) Contexte : une progression des situations de handicap et des besoins d'accompagnement

La question du handicap constitue un enjeu social croissant pour les collectivités locales. À Guénange, l'évolution du nombre de bénéficiaires de l'Allocation Adultes Handicapés (AAH) reflète une augmentation progressive des besoins d'accompagnement social, administratif et médico-social.

Cette évolution s'inscrit dans une tendance nationale marquée par :

- le vieillissement de la population ;
- l'augmentation des situations de handicap reconnues ;
- une meilleure identification des troubles psychiques et cognitifs ;
- des parcours professionnels fragilisés par les problèmes de santé ou les ruptures d'emploi.

Selon la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), **1,40 million de personnes bénéficient de l'AAH en France en 2024**, soit une hausse de **+3,3 % par rapport à 2023** (DREES, *Minima sociaux et prestations sociales*, 2024).

La progression est continue depuis plusieurs années : entre juin 2023 et juin 2024, le nombre d'allocataires de l'AAH a augmenté de **+4,7 %** (DREES, *Suivi des prestations sociales*, 2024).

Plus largement, la DREES estime que :

- **14,5 millions de personnes** déclarent une limitation fonctionnelle sévère en France ;
- **4,6 millions de personnes** déclarent des restrictions importantes dans leur quotidien liées à leur état de santé ;
- l'AAH concernait déjà **1,29 million de bénéficiaires en 2022** (DREES, *Le handicap en chiffres – édition 2024*).

Les bénéficiaires de l'AAH constituent souvent un public particulièrement exposé à la précarité sociale et financière. En 2026, le montant maximal de l'AAH est fixé à environ **1 041 € par mois** (Service Public, 2026), ce qui demeure limité face aux dépenses liées au logement, à la mobilité ou à la santé.

De nombreuses personnes concernées rencontrent des difficultés liées :

- à l'accès à l'emploi ;
- à la mobilité ;
- au logement adapté ;
- aux démarches administratives ;
- à l'isolement social.

À l'échelle locale, cette situation implique un renforcement de l'accompagnement de proximité et une coordination accrue entre les acteurs sociaux, médico-sociaux et associatifs.

b) Enjeux pour la commune

L'augmentation du nombre de bénéficiaires de l'AAH entraîne plusieurs enjeux pour la collectivité :

- favoriser l'accessibilité des services publics et des équipements communaux ;
- lutter contre l'isolement des personnes en situation de handicap ;
- faciliter l'accès aux droits et aux démarches administratives ;
- accompagner l'insertion sociale et professionnelle ;
- renforcer l'inclusion dans la vie locale et associative.

Le handicap doit ainsi être pleinement intégré aux politiques sociales communales dans une logique d'inclusion et d'égalité d'accès aux services.

c) Actions pouvant être renforcées

Le CCAS peut structurer son action autour de plusieurs axes :

1. Accès aux droits en lien avec France-Services
 - accompagnement administratif pour les dossiers MDPH ;
 - aide à la constitution des demandes d'AAH, PCH ou cartes mobilité inclusion ;
 - lutte contre le non-recours aux droits.
2. Inclusion sociale
 - développement d'actions de lutte contre l'isolement ;
 - soutien aux activités associatives inclusives ;
 - organisation d'actions intergénérationnelles.
3. Accessibilité et autonomie
 - amélioration de l'accessibilité des bâtiments publics ;
 - accompagnement vers les services de mobilité adaptée ;
 - soutien aux aides techniques et au maintien à domicile.

d) Perspectives

Le vieillissement de la population et l'augmentation des situations de handicap rendent nécessaire une anticipation des besoins futurs. Le développement d'une politique sociale inclusive constitue désormais un enjeu majeur pour garantir l'égalité des chances et renforcer la cohésion sociale sur le territoire communal.

Conclusion

En conclusion, l'Analyse des Besoins Sociaux 2026 met en lumière une réalité sociale contrastée, caractérisée par des fragilités persistantes, mais aussi par des leviers d'action clairement identifiés, tout en soulignant la pertinence et l'utilité des dispositifs et actions déjà mis en œuvre. Les indicateurs analysés révèlent un revenu médian inférieur aux moyennes départementale, régionale et nationale, un taux de pauvreté plus élevé, un chômage structurel avoisinant les 10 %, ainsi qu'une forte vulnérabilité des ménages locataires, en particulier dans le parc social et le parc privé précaire. À ces difficultés s'ajoutent des enjeux démographiques et sociaux majeurs, tels que le vieillissement progressif de la population, la proportion importante de familles avec enfants dont une part significative de familles monoparentales et des difficultés d'accès aux soins, notamment pour les publics les plus fragiles.

Ces constats traduisent une pression sociale réelle sur le territoire communal, renforcée par le contexte transfrontalier luxembourgeois. Si celui-ci constitue une opportunité économique pour une partie de la population, il engendre également des déséquilibres notables, notamment en matière de logement, de mixité sociale et d'inégalités de revenus. La coexistence de ménages bénéficiant de revenus frontaliers élevés et de ménages durablement précarisés pose ainsi un défi important en termes de cohésion sociale et d'équité territoriale.

Dans ce contexte, le Centre Communal d'Action Sociale de Guénange occupe une place centrale dans la mise en œuvre des politiques sociales locales. Par ses missions de proximité, il agit comme un acteur pivot de la solidarité communale, en apportant des réponses concrètes et adaptées aux besoins des habitants. Les actions actuellement menées témoignent d'une intervention diversifiée et cohérente : soutien alimentaire, aides financières ponctuelles pour faire face aux dépenses essentielles, accompagnement à l'accès au logement social, soutien à l'insertion et à l'autonomie des jeunes, accompagnement social individualisé, ainsi que de nombreuses initiatives en faveur des seniors, visant à lutter contre l'isolement et à préserver leur qualité de vie. Le recensement annuel des personnes vulnérables, notamment dans le cadre du plan canicule, illustre également la capacité du CCAS à anticiper les risques et à protéger les publics les plus exposés.

Le budget de fonctionnement 2026 du CCAS s'élève à 92 040,73 €. L'analyse des crédits mobilisés met en évidence une forte orientation vers les actions de solidarité et les aides directes aux habitants.

Les aides aux personnes représentent une part importante des dépenses :

- 22 000 € consacrés aux aides directes (aide alimentaire, permis, BAFA...) ;
- 9 000 € dédiés aux autres secours notamment les factures énergétiques ;
- 3 440,73 € affectés aux secours d'urgence.

Le budget met également en évidence une attention particulière portée aux seniors et aux actions de lien social, avec :

- 35 000 € consacrés aux temps conviviaux ;
- 16 000 € de prestations de services en faveur des personnes âgées ;
- 4 000 € dédiés aux transports de personnes.

Cette analyse budgétaire confirme le rôle essentiel du CCAS dans le maintien de la cohésion sociale locale et la nécessité d'adapter les moyens financiers à l'évolution des besoins sociaux.

L'analyse met cependant en évidence la nécessité de consolider et de renforcer ces actions afin de répondre durablement à l'évolution des besoins sociaux. Il apparaît essentiel de pérenniser les dispositifs existants tout en développant une approche davantage partenariale, associant les bailleurs sociaux, les acteurs de la santé, de l'insertion professionnelle et du tissu associatif local. Le renforcement de la prévention, l'accompagnement des parcours de vie, l'innovation sociale et la prise en compte des enjeux numériques constituent également des axes stratégiques pour limiter l'émergence de nouvelles formes de vulnérabilité.

En définitive, cette Analyse des Besoins Sociaux 2026 souligne que l'action sociale à Guénange doit continuer de s'inscrire dans une logique globale, transversale et prospective. En articulant aide immédiate, prévention et accompagnement sur le long terme, le CCAS dispose des leviers nécessaires pour contribuer efficacement à la réduction des inégalités, au renforcement de la cohésion sociale et à l'amélioration du bien-être des habitants.

Sources détaillées

Les chiffres utilisés proviennent des publications INSEE suivantes :

- INSEE - Revenus et pauvreté des ménages en 2021 (Commune Guénange).
- INSEE - Comparateur de territoires (Commune, Département, Région) - Recensement 2022 (population, ménages, logements).
- INSEE - Dossier complet Département Moselle (revenus, chômage).
- INSEE - Dossier complet Région Grand Est (recensement 2022, emploi).
- INSEE - Publications nationales 'Niveau de vie et pauvreté' (2021) et 'Emploi, chômage, revenus du travail'.
- CAF de la Moselle – Les allocataires de la Caf de la Moselle 2025
- INSEE – Tableau de bord de la conjoncture Grand Est (allocataires RSA) 2025
- CAF – RSA Conjoncture 2025
- CAF – Analyse statistique RSA 2025
- DREES – Le handicap en chiffres 2024
- DREES – Suivi des prestations sociales et évolution de l’AAH 2025
- DREES – Minima sociaux 2024
- Handicap.gouv – Données nationales handicap